

# SPECTACLE vivant EN BRETAGNE



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE  
COOPÉRATION CULTURELLE

Formation réduite à la sécurité des spectacles pour les  
établissements classés en 5ème catégorie  
(type L, N ou O)

Saison 2019/2020

## BULLETIN D'INSCRIPTION

nom ..... prénom .....

adresse personnelle .....

code postal.....ville .....

portable .....

fonction .....

adresse mail.....

### Coordonnées de la structure qui vous emploie :

raison sociale : .....

adresse .....

code postal.....ville .....

SIRET : ..... APE : .....

Personne à contacter : ..... Téléphone : .....

Je souhaite m'inscrire pour la session :

- 13 et 14 janvier 2020 à Rennes
- 2 et 3 juin 2020 à Rennes

Coût pédagogique : 350 euros net de taxe

Pris en charge par :  l'employeur / l'OPCA / Pôle Emploi

le/la stagiaire

**Joindre lors de l'inscription le règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le chèque sera encaissé à l'issue de la formation.**

Je déclare avoir pris connaissance des modalités d'inscription et accepte de m'y conformer.

Date et signature

**Possibilités de prise en charge**  
**au titre de la formation professionnelle continue**

Spectacle vivant en Bretagne est un organisme de formation professionnelle déclaré à la préfecture. Cette formation peut donc être prise en charge au titre de la formation professionnelle continue.

**Spectacle vivant en Bretagne est référencé dans le Datadock**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour être financée, une formation doit être organisée par un organisme de formation référencé par le financeur (OPCA). Notre établissement s'est donc engagé dans le processus de [référencement des organismes de formation](#). Nous avons répondu aux critères de qualité définis par la loi du 5 mars 2014.

**Dans le cas d'une demande de financement**

Coordonnées de l'employeur ou de l'OPCA

nom.....

adresse .....

code postal.....ville .....

SIRET : ..... APE : .....

Téléphone .....mail : .....

Nom du stagiaire : .....

**Montant du coût pédagogique net de taxe pris en charge : 350 €**

**Joindre lors de l'inscription le règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le chèque sera encaissé à l'issue de la formation.**

Je déclare avoir pris connaissance des modalités d'inscription et accepte de m'y conformer.

Date, signature et cachet de l'employeur (obligatoire pour une prise en compte de l'inscription)

**IMPORTANT :**

**Dans l'attente de l'accord de financement, adressez-nous au plus vite une copie de votre demande.**

Conformément à la loi n° 78-17 du 6/01/78 art.27, nous vous informons que les données ci-dessus seront informatisées et que vous pourrez y accéder et les rectifier à tout moment. Si vous ne voulez pas qu'elles soient transmises à des tiers, signalez-le nous.

## **MODALITES D'INSCRIPTION**

**L'inscription sera prise en compte à réception du bulletin d'inscription, du formulaire de prise en charge au titre de la formation professionnelle (s'il y a lieu) et du règlement par chèque.**

Le bulletin d'inscription est à envoyer par mail [s.craineguy@svbretagne.fr](mailto:s.craineguy@svbretagne.fr) ou à l'adresse suivante :

**Spectacle vivant en Bretagne**  
107 avenue Henri Fréville – BP 60219  
35202 RENNES CEDEX 2

### **Attention !**

**En cas d'absence, quel que soit le motif, le stagiaire ne sera pas autorisé à participer au contrôle des connaissances visant à la délivrance du certificat.**

Certaines modifications indépendantes de notre volonté peuvent intervenir en cours de saison. Spectacle vivant en Bretagne se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation, si le nombre d'inscrits est insuffisant.

### **Modalités de prise en charge au titre de la formation professionnelle continue**

Spectacle vivant en Bretagne étant un organisme de formation professionnelle continue, l'inscription peut être prise en charge à ce titre, selon les modalités propres à chaque statut (fonctionnaire ou contractuel territorial, salarié d'association, intermittent du spectacle, gérant...).

Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge du participant, mais peuvent être pris en charge, selon la réglementation propre à chaque employeur ou OPCA.

**Renseignements** : Stéphanie CRAINÉGUY / 02.99.37.34.58  
[s.craineguy@svbretagne.fr](mailto:s.craineguy@svbretagne.fr)